

Image not found or type unknown



Rédiger un testament par une personne vulnérable

Par **vivace**, le **05/09/2009** à **12:07**

Bonjour,

Mon père étant dans l'incapacité d'écrire pour rédiger un testament, quelles sont les solutions à adapter afin qu'il n'y pas de conflit entre frères et soeur ?

Il n'est pas sous tutelle pour l'instant. Notre neveu s'est engagé à s'occuper de lui jusqu'à la fin de ces jours, pouvons-nous lui laisser la maison de notre père lors de son décès pendant 1 ou 2 ans, le temps qu'il se retrouve un autre appartement afin qu'il ne soit pas à la rue sachant que notre soeur ne soit pas d'accord avec nous ?

Notre père ne parle pas et il nous fait comprendre qu'il est de notre avis

Merci de nous répondre.